

Procès-Verbal

Du Conseil Municipal du 4 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-Changy s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Convocations : adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 31 janvier 2025.

Affichage en mairie : le 31 janvier 2025.

Présents : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1er Adjoint, Mme Patricia MATZ 2ème Adjointe, Mme Laurence CABRERA 4ème Adjointe, M. Michel GENDREAU, Mme Anne HERBRETEAU, M. Mehdi GIÉ, M. Walter WHITE, Mme Patricia REAL, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN.

Absents excusés : M. Thierry CRESCENCE 3ème Adjoint, M. Luc ROUSSEAU donne pouvoir à M. Joël DAVID, Mme Sandrine VAYSSE donne pouvoir à Mme Anne HERBRETEAU,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Anne HERBRETEAU

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATIONS :

1. MODIFICATION DES DELIBERATIONS N°20250101 ET N°20250106 DANS LE CADRE DU PROJET « REHABILITATION DE LA MAISON DEROIN EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE ».

INFORMATIONS

REMERCIEMENTS

EXPRESSION DES CONSEILLERS

Le quorum est constaté.

La séance est enregistrée

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

Réponse aux questions posées par mail suite à ce conseil municipal :

1. La convention avec le club de foot n'est pas encore signée. Le club attend la validation de la fédération pour l'utilisation du terrain à Varennes-Changy.
2. Le kinésithérapeute a fait une lettre d'engagement pour intégrer les nouveaux locaux du bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 13 décembre 2024

I. DÉLIBÉRATIONS

**MODIFICATION DES DELIBERATIONS N°20250101 ET N°20250106 DANS LE CADRE DU PROJET «
REHABILITATION DE LA MAISON DEROIN EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE »**

Par délibérations n°20250101 et 20250106 du 9 janvier 2025, le Conseil Municipal a adopté le projet :
« Réhabilitation de la Maison DEROIN en vue de la création d'une maison médicale » et a sollicité une subvention de 195 360,00€ auprès de la préfecture, correspondant à 60% du montant du projet.

Suite au courrier de la préfecture indiquant que la subvention DETR ne pouvait pas dépasser 50%, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de valider la modification du plan de financement pour les deux délibérations qui mentionnent le montant demandé au titre de la DETR : les délibérations 20250101 et 20250106 du 9 janvier 2025.

<u>Dépenses (€)</u>	<u>H.T.</u>	<u>Recettes (€)</u>	<u>H.T.</u>
Projet	325 600,00€	DETR 60%	195 360,00€
		Département 20%	65 120,00€
-	-	Autofinancement	65 120,00 €
Total	325 600,00€	Total	325 600,00€

Le Conseil Municipal décide **d'annuler et de modifier** la délibération 20250101 comme suit

- ✓ D'adopter le projet de « Réhabilitation de la Maison DEROIN en vue de la création d'une maison médicale » dans le cadre de l'amélioration de son patrimoine communal,
- ✓ D'adopter le plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses (€)</u>	<u>H.T.</u>	<u>Recettes (€)</u>	<u>H.T.</u>
Projet	325 600,00€	DETR 50%	162 800,00€
		Conseil Départemental 20%	65 120,00€
-	-	Autofinancement	97 680,00 €
Total	325 600,00€	Total	325 600,00€

Après en avoir délibéré : Abstention : 2 Voix contre : 3 Voix pour : 9

- ✓ **D'autoriser** Mme le Maire à demander une subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal décide **d'annuler et de modifier** la délibération 20250106 comme suit

- ✓ **D'adopter** le projet de « Réhabilitation de la Maison DEROIN en vue de la création d'une maison médicale » dans le cadre du soutien à l'investissement d'intérêt communal (volet supplémentaire),
- ✓ D'adopter le plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses (€)</u>	<u>H.T.</u>	<u>Recettes (€)</u>	<u>H.T.</u>
Projet	325 600,00€	DETR 50%	162 800,00€
		Conseil Départemental 20%	65 120,00€
-	-	Autofinancement	97 680,00 €
Total	325 600,00€	Total	325 600,00€

Après en avoir délibéré : Abstention : 2 Voix contre : 3 Voix pour : 9

- ✓ **D'autoriser** Mme le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien à l'investissement d'intérêt communal (volet supplémentaire),

I. INFORMATIONS

1- Festivités à venir

- Après-midi « jeux de Société » pour les enfants - Soirée « Jeux de Société » pour les plus grands, le 8 février à la salle Escal.
- La bibliothèque organise une après-midi récréative tournée vers les enfants avec le thème : « Racontez moi un carnaval ». Cet après-midi aura lieu le 12 février à la bibliothèque et à la maison des associations et s'accompagnera d'atelier confection de masques et lectures d'histoires. Le goûter est offert aux enfants présents.
- Choucroute garnie avec une animation par Jacky Laurent le 1^{er} mars à la salle Escal à partir de 19h30
- Etat civil 2024 : Sur la commune nous avons comptabilisé : 13 naissances - 5 dossiers de mariage - 18 décès dans la commune.

2- Les organisateurs du 45^{me} édition du Tour du Loiret (course cycliste) qui passera à Varennes-Changy le 16 mai 2025 a besoin de signaleurs. Si vous êtes volontaires, merci de vous faire connaître.

3- Echange : Un enfant de Varennes-Changy est scolarisé en Classe Ulis à Lorris. Il doit participer à une Classe de Mer via le OUL. Il est demandé à la Commune de Varennes Changy de participer même montant que les communes de Lorris et de Noyer pour 225,00€. C'est l'école qui demande ce n'est donc pas du CCAS.

4- Echange : Soucis mécaniques du camion Nissan :

M. Joël DAVID informe et fait passer aux conseillers le devis établi pour les réparations du Nissan qui se montent à 6 935,43€ HT. Ne sont pas compris : le pare-brise et un phare qui sont couverts par l'assurance. Il faut rajouter le contrôle technique, qui est dépassé de date, pour 75,00€, montant de réparation justifiée.

5- Echange : Les travaux de ravalement sur la maison FIE FIEUX ont débuté, et avancent bien. Il est à déplorer qu'il ait fallu couper un poirier qui penchait et d'autres arbrisseaux qui étaient là. L'association « Les pieds dans l'herbes » souhaitant participer à la végétalisation, nous allons voir avec eux pour remettre des arbres. Il faut avoir dessiner ce que sera ce petit jardin en ville. On pourra voir cela avec l'association. Tout le petit fleurissement leur sera confié. Ils ont déjà mis en jauge des petites fleurs à replanter. On a découvert un puit tout en pierre. Il faudra le sécuriser.

6- Echange : Le Docteur ASCOFARE a bien envoyé son congé mais n'a pas suivi les consignes mentionnées dans son bail. Il est noté que le préavis est de 6 mois or le Dr ASCOFARE a donné un préavis de seulement 2 mois. Je souhaite votre avis sur ce sujet.

Il a signé pour 6 mois. Les particuliers doivent payer, c'est la Loi. Il n'est pas au-dessus des lois. Il a bénéficié des mois gratuits en début d'activité. Il n'arrive pas à Lorris sans toucher quelque chose. Il a signé un contrat qu'il doit honorer.

II. REMERCIEMENTS

Dans le cadre des Vœux 2025 nous avons reçu, entre autres, les vœux de :

M. MAURICE Jean-François

M. et Mme GILLES Jean-Claude

Nous avons reçu les avis de décès puis les remerciements des familles pour nos condoléances :

Pour le décès d'Arlette DAVID survenu le 14 décembre à Amilly

Pour le décès de Roger BRIOU survenu le 15 janvier à Lorris

Pour le décès de Josette BRANGER survenu le 20 janvier à Orléans, ancienne conseillère municipale de 2014 à 2020.

III. EXPRESSION DES CONSEILLERS

M. DAVID : Aujourd'hui nous sommes intervenus sur une fuite d'eau à la Grand 'cour consécutive à l'incendie de la maison. Lors de l'intervention le Camion des Pompiers est monté sur la bouche à clé qui a provoqué une fuite d'eau. Nous avons réalisé une réparation de busage sur la route de Lorris suite à un effondrement à côté de la maison des associations. La réparation du plafond de la nef centrale de l'église aura lieu le 5 février, suite à des chutes de plâtre. L'entreprise HEAU va enfin poser les fenêtres dans l'ancienne poste après 3 mois d'attente.

M. GENDRAUD : Concernant le recensement cela se passe bien, nous sommes à 85% de réponses. Il reste les négligents ou les récalcitrants. Les derniers 15 % sont toujours les plus difficile à faire.

Mme HERBETEAU : J'ai eu à répondre en plus à un questionnaire famille pourquoi ?

M. GENDRAUD : La commune a été tirée au sort. Pour notre commune, cela ne concerne que les dames et pas pour toute la commune. Certaines communes n'ont que les hommes. Un district n'a pas été choisi pour répondre à cette enquête.

Par contre je m'attendais à ce qui est plus de monde qui réponde par internet. On n'atteindra pas les 70% prévu par L'INSEE. C'est jusqu'au 15 février 2025. C'est moi le coordonnateur qui enregistre les réponses par papier.

M. WHITE : Je souhaite partager un point de vue concernant la Maison DEROIN et le problème de stationnement que cela pourrait engendrer. Si demain on a 2 kinés cela peut monter à 15 voitures stationnées devant en plus du Lundi au Vendredi au centre Bourg.

Mme le MAIRE : on est sur une demande de subvention. Le projet n'est pas ficelé.

Mme CABRERA : Il vaut mieux avoir des problématiques de stationnement pour un professionnel de santé qui s'engage à rester sur Varennes que de chercher des médecins. On sait que ce n'est pas simple.

Mme RUSU est chez elle, on ne s'est pas posé de question.

Mme HERBETEAU : regarde la maison de santé de Gien, il y a combien de médecins ? Le parking ne contient quasiment pas de place et tu n'attends jamais une place.

M. BOUWYN : La coiffeuse n'a pas l'intention de changer sa toiture.

M. GIE : J'ai eu un retour suite à des naissances à Varennes. Les parents ont fortement apprécié le Livre de Naissance transmis par la Commune.

Les nouveaux panneaux de signalisation qui ont été mis me choquent. On dirait des panneaux de piste cyclable, format A4.

M. DAVID : Les anciens, plus grands, étaient butés, pliés d'un côté, raison pour laquelle ils sont plus petits.

M. BOUWYN : Les panneaux « Verglas fréquent » du pont de l'autoroute sont à nous ou à Saint-Hilaire ? Ils sont effacés

Mme le MAIRE : C'est à nous ou à la communauté de Commune. On va voir pour en commander.

M. GIE : Il y a un nid de poule dessus le pont

M. DAVID : Cela fait plus d'un mois que j'attends du Calcaire et de l'enrobé. La réparation sera faite.

Prochain Conseil Municipal le 14 Mars 2025.

La séance est levée à 21h35

La secrétaire de séance

Mme Anne HERBRETEAU



Le Maire

Evelyne COUTEAU

